



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de la Haute-Loire

Mairie

St Pal de Chalencon

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE SAINT-PAL-DE-CHALENCON

7 JANVIER 2022 A 20 H 00

Les membres du conseil municipal dûment convoqués, se sont réunis le 7 janvier 2022 à la mairie sous la présidence de Pierre BRUN, Maire.

Sont Présents :

Pierre BRUN, Frédéric CALET, Marc CHAMBAS, Vahiné DUPIN, Elisabeth GARBIL, Odile JAFFRE, Gérard LAVAL, Denise MAISONNEUVE, Patrice PEYROCHE, Raymond POTY, Thérèse VALENTIN, Raphaël VARAGNAT.

Sont absents :

Anaïs DELCROIX, absente, n'a pas donné pouvoir. Chantal ARABEYRE, absente, a donné pouvoir à Denise MAISONNEUVE. Philippe PETIT, absent a donné pouvoir à Pierre BRUN.

Votants : 14

Secrétaire de séance : Raphaël VARAGNAT

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet l'ordre du jour aux membres du Conseil Municipal.

- Création d'un poste à temps complet adjoint technique.

- Création d'un poste d'adjoint technique pour le ménage de la maison médicale. Il faut recruter une personne pour faire le ménage des parties communes de la Maison Médicale. Les charges de cette personne seront refacturées aux professionnels de santé qui occuperont la Maison Médicale. Il restera à la charge de la commune le temps de ménage qui sera réalisé à la médiathèque. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

- Convention assistance progiciel et dématérialisation des procédures. Il existe une convention avec le centre de gestion pour l'assistance progiciel et la dématérialisation des procédures. Il est proposé de renouveler cette convention pour une durée de cinq ans. Cela représente un coût de 935 € (annuel). Cette convention est adoptée à l'unanimité.

- Convention d'adhésion au dispositif de signalement des situations de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexuels. Il appartient au Conseil Municipal de mettre en place ce dispositif ou d'en confier la mise en place à un mandataire, en l'occurrence le Centre de Gestion. Tel est l'objet de la convention soumise au vote du Conseil municipal. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.
- Acceptation de la donation de la maison de Madame FAU. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la donation de Madame FAU.
- Acceptation de prise en charge par la Commune des frais de notaire de 1 176,81 €. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la prise en charge des frais de notaire relatifs à la donation de la maison de Madame FAU.
- Tarifs encarts publicitaires pour le bulletin municipal : des encarts publicitaires seront insérés dans le bulletin municipal. Le Conseil Municipal est invité à délibérer sur la définition du tarif de cet encart publicitaire. La vignette de 8,5 x 5,5 est au tarif de 50 € et la double vignette de 8,5 x 11 est au tarif de 100 €. Cette délibération est adoptée par 12 voix pour, une contre et une abstention.
- Décision modificative sur le budget de la commune pour ajouter 2 000 € au compte 66 de charges financières. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.
- Délibération pour le recrutement sur un emploi permanent pour le remplacement d'un agent indisponible, pour éviter de faire appel à l'intérim, qui coûte plus cher. Cela permettra également d'avoir de la souplesse dans la gestion du personnel. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.
- Petits travaux à la Maison Médicale : les petits travaux restant à réaliser sont l'installation des boîtes aux lettres, des extincteurs, de la signalétique.
- Un dentiste proche de la retraite serait intéressé pour venir travailler quelques jours à la Maison Médicale. Il apporterait son siège est demande à ce que la Commune achète une radio panoramique. Cet investissement représente plus de 24 000 € TTC pour du matériel d'occasion. Cette solution risque donc d'être abandonnée.
- Gestion de la MSAP : à partir de cette année, la commune ne bénéficiera plus des aides de 30 000 € dont elle bénéficiait jusqu'à présent. Nous avons la possibilité d'être une annexe d'une autre Maison France Services. L'équipe municipale va s'employer à obtenir d'autres aides par ailleurs : augmentation de l'aide de la Poste, aide de l'office de Tourisme de la CCMVR, vendre des billets de train pour avoir une aide de la SNCF.
- Investissement médiathèque : nous allons travailler sur le budget pour l'installation de la médiathèque. Une réunion va être prochainement organisée avec la directrice de la bibliothèque départementale. Les personnes bénévoles vont bénéficier d'une formation.
- Le bulletin Municipal va contenir 44 pages et sera distribué à la fin du mois de janvier.

La réunion du Conseil Municipal est clôturée à 22 heures.

Les vœux du maire ne pouvant être organisés comme les années précédentes, la Municipalité présente ses vœux de bonne année à la population de Saint-Pal pour l'année 2022.